

3^E PARTIE
LE VAR, 27 ENTITÉS PAYSAGÈRES

3.1. LOCALISATION DES 27 ENTITÉS PAYSAGÈRES	132
3.2. L'ORGANISATION D'UN LIVRET	137
3.3. LES 27 ENTITÉS - 27 LIVRETS DE PRÉSENTATION	139

Le parcours, l'approche sensible et, notamment, visuelle, le relevé in situ, sont, par essence, les modes d'appréhension spécifiques et premiers des paysages. Les autres modes (cartographiques, statistiques) sont communs avec une approche en terme de « territoires ». C'est cette approche qui permet d'élaborer la première esquisse de la diversité et de la structuration des entités paysagères du département.

S'il est aisé de percevoir des paysages dans leur diversité et d'en déterminer rapidement les traits de caractère principaux - c'est ce que l'on peut appeler le « coeur » d'une entité paysagère - qui se formalisent à travers le « bloc-diagramme »¹ -, il est plus délicat d'en définir les limites. En effet, le passage d'un « paysage type » à un autre paysage type est souvent affaire de gradient, rarement de coupure nette. C'est ici qu'interviennent les deux autres approches des entités, les données physiques (géomorphologie, géologie, climat, etc.) et géographiques synthétisées dans la première partie de l'atlas, ainsi que les perceptions des acteurs recueillies au travers de l'enquête (2e partie).

Les 27 entités paysagères issues de cette approche croisée sont cartographiées avec un mode de représentation qui laisse apparaître le plus ou moins grand effet de gradient ou de coupure nette entre chaque entité et sont décrites plus en détail dans les 27 livrets qui suivent.

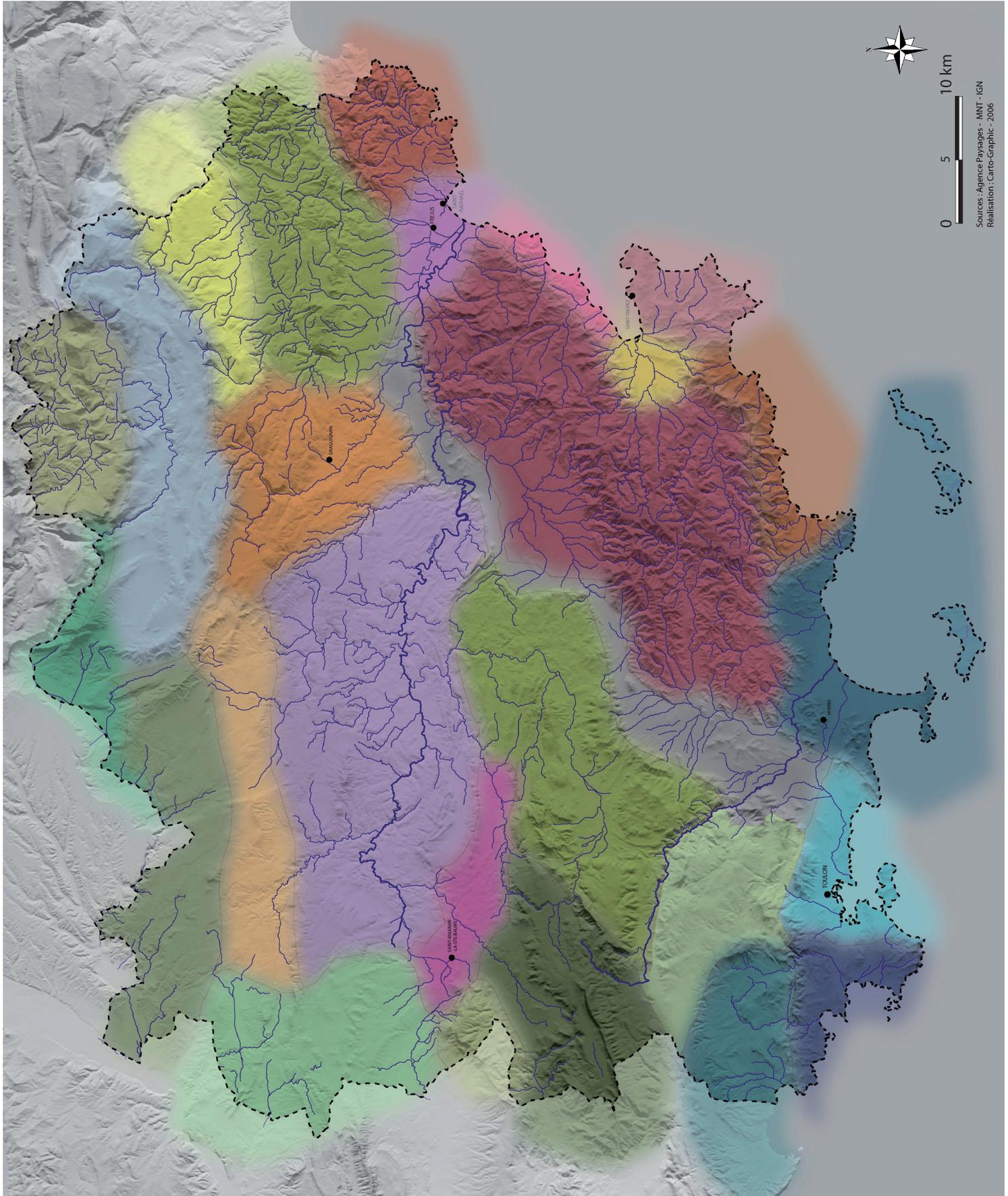
Leur « nomination » qui est un travail intrinsèquement lié à l'identification morphologique a été l'objet d'un long travail collectif et d'allers-retours, persuadés que nous sommes que « *mal nommer les choses ajouterait au malheur du monde* » (A. CAMUS).

¹. Le bloc-diagramme est la représentation typologique d'une morphologie paysagère « géographique » qui ne fait intervenir ni la notion de « point de vue », ni l'observateur.

3.1. LOCALISATION DES 27 ENTITÉS PAYSAGÈRES

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

1		Le bassin du Beausset	14		La Sainte-Baume
2		Le littoral occidental	15		Les Monts Auréliens
3		La rade de Toulon	16		La plaine de Saint-Maximin et de Brignoles
4		Hyères et les fles d'Or	17		Le Val d'Issole
5		La corniche occidentale des Maures	18		Le Centre Var
6		La presqu'île de Saint-Tropez	19		Le bassin de Draguignan
7		La plaine de la Giscle	20		Les massifs du Tanneron et de la Colle du Rouet
8		La corniche orientale des Maures	21		Les coteaux et bassin de Fayence
9		La basse vallée de l'Argens	22		Les Plans
10		L'Estérel	23		Le Haut-Var
11		Les Maures	24		Les collines de Rians
12		La dépression permienne	25		Le Bas Verdon
13		Le plateau de Siou Blanc	26		Les gorges du Verdon et le lac de Sainte-Croix
			27		L'Artuby



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES - FOND RELIEF



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES - FOND IGN



3.2. L'ORGANISATION D'UN LIVRET

La présentation de chacune des entités paysagères fait l'objet d'un développement sur 11 pages (13 pages pour les entités avec sous-entités) qui explicitent ce qui compose les différentes dimensions de la notion de paysage :

• **Une approche sensible, perceptive**

de ce qui fait le caractère principal de l'entité (son «identité») symbolisé par le choix d'une représentation (photo) et d'une phrase de description type.

Le nom, la localisation, les communes et intercommunalités concernées et les données principales complètent cette présentation. La densité de population indiquée est une moyenne simplement indicative. [pages 1 et 2 du livret].

• **Les déterminants de la géographie physique** - relief, hydrographie, géologie et géomorphologie -, socle support qui détermine, partiellement seulement, l'identité du paysage décrit [page 3].

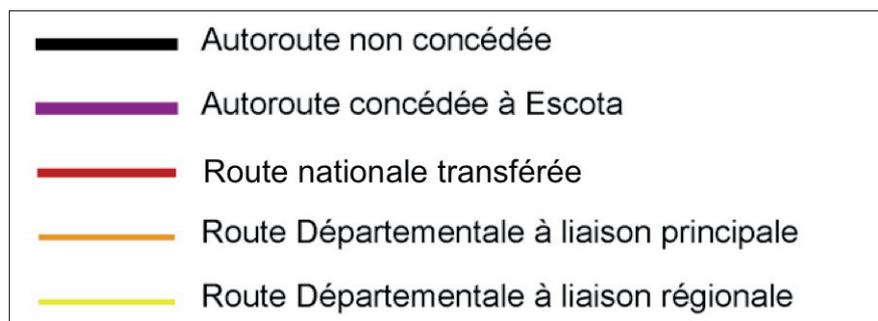
• **L'organisation des territoires,**

qui met en évidence la forme que prennent sur l'entité les différentes dimensions de l'anthropisation des territoires : agriculture et forêt, occupation des sols, implantation de l'habitat et réseau viaire et ce, au regard des déterminants physiques tels l'orographie et le réseau hydrographique et à la place laissée aux espaces naturels et à la biodiversité [pages 4, 5 et 6].



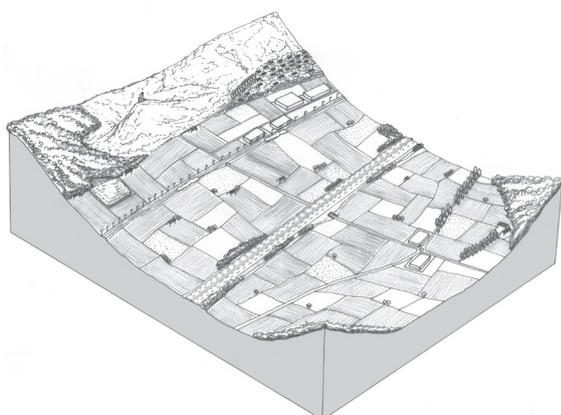
OCCUPATION DU SOL

Sources :
MNT - IGN - données 1999,
Corine Land Cover.



RÉSEAU VIAIRE

Sources :
MNT - IGN - données 2006,
DDE 83.



• **Les structures paysagères**

(au sens de la loi dite « Paysage » du 8 janvier 1993) qui caractérisent les entités qui sont formalisées à travers le « bloc diagramme », représentation typologique, sans point de vue réel ni mise en perspective, qui montre la forme, les proportions, les combinaisons spatiales et géométriques des motifs et éléments de territoire qui constitue la « structure paysagère » type de l'entité.

Ce mode de représentation est pertinent pour illustrer des entités dont la caractérisation en terme de « type » prend sens.

En revanche, elle ne convient pas pour « un paysage » particulier qui ne s'exprime pas en terme de « type ». C'est le cas de l'entité n° 3 «La rade de Toulon » que nous avons choisi de représenter d'une manière géographique (IGN + topographie) [page 7].

• **Les protections réglementaires et les sites remarquables,**

concernant au plus près la problématique paysagère comme les sites classés et inscrits, les Monuments Historiques (ceux « impactant » le paysage), les propriétés du Conservatoire du Littoral [pages 8 et 9].

<p>Les Monuments Historiques</p> <p>Classification</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Classé ■ inscrit <p>Typologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Militaire ■ Religieux ★ Préhistoire ■ Antiquité ■ Archéologie ■ Bâti ■ Pont ■ Fontaine ■ Patrimoine rural ■ Jardin <p>○ Périmètre de protection de 500 m</p>	<p>Les espaces protégés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site Classé ■ Site Inscrit ■ ZPPAUP ■ Acquisition du Conservatoire du Littoral ■ Parc National - Parc Naturel Régional
--	---

**PROTECTIONS
RÉGLEMENTAIRES**

Sources :
MNT - IGN - données 2006,
SDAP 83 et
DIREN PACA.

• **Les tendances d'évolution et enjeux,**

mettant en évidence les principales mutations en cours sur l'entité (mutation «typologique» et non pas des projets ponctuels), d'une manière thématique (photographies commentées) et cartographique avec l'extrait de la carte générale des enjeux paysagers localisés présentée dans la 4e partie (légende p. 478) [pages 10 et 11].

• **Une présentation des sous-entités,**

cas particulier pour les Maures (livret 11) et Hyères et les Îles d'Or (livret 4) [pages 12 et 13].

3.3. LES 27 ENTITÉS - 27 LIVRETS DE PRÉSENTATION

LIVRET 1	LE BASSIN DU BEAUSSET	141
LIVRET 2	LE LITTORAL OCCIDENTAL	153
LIVRET 3	LA RADE DE TOULON	165
LIVRET 4	HYÈRES ET LES ÎLES D'OR	177
LIVRET 5	LA CORNICHE OCCIDENTALE DES MAURES	191
LIVRET 6	LA PRESQU'ÎLE DE SAINT-TROPEZ	203
LIVRET 7	LA PLAINE DE LA GISCLE	215
LIVRET 8	LA CORNICHE ORIENTALE DES MAURES	227
LIVRET 9	LA BASSE VALLÉE DE L'ARGENS	239
LIVRET 10	L'ESTÉREL	251
LIVRET 11	LES MAURES	263
LIVRET 12	LA DÉPRESSION PERMIENNE	277
LIVRET 13	LE PLATEAU DE SIOU BLANC	289
LIVRET 14	LA SAINTE-BAUME	301
LIVRET 15	LES MONTS AURÉLIENS	313
LIVRET 16	LA PLAINE DE SAINT-MAXIMIN ET DE BRIGNOLES	325
LIVRET 17	LE VAL D'ISSOLE	337
LIVRET 18	LE CENTRE VAR	349
LIVRET 19	LE BASSIN DE DRAGUIGNAN	361
LIVRET 20	LES MASSIFS DU TANNERON ET DE LA COLLE DU ROUET	373
LIVRET 21	LES COTEAUX ET BASSIN DE FAYENCE	385
LIVRET 22	LES PLANS	397
LIVRET 23	LE HAUT-VAR	409
LIVRET 24	LES COLLINES DE RIAN	421
LIVRET 25	LE BAS VERDON	433
LIVRET 26	LES GORGES DU VERDON ET LE LAC DE SAINTE-CROIX	445
LIVRET 27	L'ARTUBY	457